

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 25 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le **25 avril**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17 avril 2014, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Michel LE ROUX

Etaient Présents : Eliane COGNOT, Jean-Paul PINAUD, Jean-Luc LAUVERJAT, Bernadette CORJON, Jean-Marc SECQUEVILLE, Simone TOUCHARD, Jean-Loup OUDIN, Sylvain PHILIPPOT, Annie GREGOIRE, Gratiane DES DORIDES, Jean-Luc PICARD, Isabelle CAILLEAU, Véronique DAL PONT, Dominique DE WILDE, Raul DA SILVA BRAS, Jean-Claude GOMA, Monique PIOT, Maryse TRIPIER, Philippe MOREAU, Sophie MALGOURIS, Dominique DENIS, formant la majorité des membres en exercice.

Absente: Dorothée GALOPIN

Eliane COGNOT est nommée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections européennes se dérouleront le 25 mai 2014. Les conseillers municipaux seront sollicités pour la tenue des bureaux de vote.

ORDRE DU JOUR

1/ Budget principal : affectation du résultat

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances, présente au Conseil le résultat du compte administratif 2013, et la proposition d'affectation de ce résultat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat du compte administratif du budget principal 2013, soit 782 404.35 euros, comme suit :

- 660 452.30 € en recettes d'investissement 2014 (compte 1068)
- 121 952.05 € en recettes de fonctionnement 2014 (compte 002)

2/ Vote des taux des taxes locales

Entendu l'exposé de Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 18 voix pour et 4 voix contre (Monique PIOT, Philippe MOREAU, Maryse TRIPIER et Dominique DENIS) de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014, soit :

Taxe d'habitation :	11.02
Foncier bâti :	12.63
Foncier non bâti :	27.84

Au cours des débats, Madame CORJON précise que, si les taux communaux n'augmentent pas, conformément à l'engagement de l'équipe majoritaire, les bases de l'Etat seront revalorisées de 1.009 %. Madame PIOT souligne qu'elle aurait souhaité une augmentation de 1 % des taux des taxes locales, comme les années précédentes. Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance précédente, le Conseil Municipal a voté les indemnités de fonctions du maire et des adjoints au maire, avec une baisse permettant de compenser la non-augmentation des taux d'imposition.

3/ Budget principal : budget primitif 2014

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif résumé comme suit :

	Dépenses		Recettes
Fonctionnement	2 093 269.05 €		2 093 269.05 €
011	656 585.00 €	013	18 000.00 €
012	901 433.00 €	70	108 800.00 €
14	2 000.00 €	73	1 361 304.00 €
65	255 662.00 €	74	453 213.00 €
66	43 640.00 €	75	30 000.00 €
67	42 900.00 €	002	121 952.05 €
022	139 049.05 €		
023	52 000.00 €		
Investissement	2 212 912.00 €		2 212 912.00 €
20	52 000.00 €	13	279 200.00 €
21	138 700.00 €	16	600 000.00 €
23	1 881 000.00 €	10	774 452.30 €
16	141 212.00 €	1068	660 452.30 €
		024	141 500.00 €
		021	52 000.00 €
		R 001	365 759.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2014 selon les modalités suivantes :

- Section de fonctionnement : à l'unanimité pour les recettes ; et avec 21 voix pour et 1 abstention (Sophie MALGOURIS) pour les dépenses
- Section d'investissement : à l'unanimité

Lors de la présentation du budget, Madame CORJON apporte quelques précisions :

Pour la section de fonctionnement : le remboursement des frais de personnel et de locaux par la Communauté de Communes pour la mise à disposition des services suite au transfert de compétence de l'ALSH, la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, les subventions de fonctionnement attendues (l'aide à l'emploi pour la médiathèque, la dotation versée pour le recensement de la population).

Pour la section d'investissement : la procédure de récupération de la TVA sur les travaux par le biais du Fonds de Compensation de la TVA, le montant des travaux alloués pour la réhabilitation de l'école élémentaire, le remboursement du capital de la dette en dépenses d'investissement.

Au cours des débats, Monsieur MOREAU souhaite avoir des précisions concernant les recettes attendues pour les droits de place, constatant que le budget primitif prévoit moins de recettes que le résultat 2013, alors que l'équipe majoritaire souhaite redynamiser les marchés. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de minimiser les recettes attendues, mais que la redynamisation des marchés reste à l'ordre du jour.

Monsieur MOREAU s'interroge sur les crédits prévus pour l'entretien des bâtiments et des terrains, sur le chapitre 012 concernant les frais de personnel et sur le chapitre 65 concernant les indemnités des élus. Concernant l'entretien des bâtiments et terrains, Monsieur le Maire précise qu'ont été prévus au budget : la rénovation de certains logements vacants afin de pouvoir les louer, la reprise des concessions dans le cimetière. Concernant les frais de personnel, Madame CORJON précise qu'ils englobent les six agents recenseurs, les frais pour les élections et de remplacement, ainsi qu'une enveloppe pour la réforme des rythmes scolaires. Concernant le chapitre 65 et les indemnités de fonction des élus, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et qu'il conviendra de regarder le compte administratif en fin d'année. Madame PIOT remarque que la baisse des indemnités ne se traduit pas dans le budget primitif, et espère que celle-ci n'impliquera l'augmentation des frais de mission. Elle souligne que les 7000 euros d'augmentation des taux de taxes n'auraient représenté que 2 € par habitant. Monsieur Jean-Claude GOMA s'étonne que ces questions n'aient pas été abordées en commission des finances.

4/ Budget Eau et Assainissement : assujettissement à la TVA

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances, informe le Conseil Municipal que l'administration fiscale a modifié les règles applicables en matière d'assujettissement à la TVA des redevances d'affermage et de droit à déduction de la TVA. Cette modification de réglementation est obligatoire pour les contrats d'affermage prenant effet au 1^{er} janvier 2014.

Madame CORJON rappelle que la Commune a renouvelé ses contrats de délégation de service public pour l'eau potable et l'assainissement collectif avec Véolia, qui ont pris effet au 1^{er} janvier dernier et intègrent les nouvelles dispositions en matière de TVA. Il convient par conséquent d'assujettir le budget Eau et Assainissement au régime fiscal de la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'assujettir le budget Eau et Assainissement au régime fiscal de la TVA au 1^{er} janvier 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

5/ Budget Eau et Assainissement : affectation du résultat

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances, présente au Conseil le résultat du compte administratif 2013, et la proposition d'affectation de ce résultat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent d'exploitation en section d'exploitation (002) : 17 439.15 €
- de reporter l'excédent d'investissement en section d'investissement (001) : 393 532.09 €

6/ Budget Eau et Assainissement : Budget primitif 2014

Madame Bernadette CORJON, rapporteur de la Commission Finances, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif résumé comme suit :

	Dépenses		Recettes
Fonctionnement	116 127.15 €		116 127.15 €
011	26 578.49 €	70	79 800.00 €
042	89 548.66 €	74	2 106.00 €
		042	16 782.00 €
		R002	17 439.15 €
Investissement	1 348 969.87 €		1 348 969.87 €
20	10 000.00 €	13	657 300.00 €
21	10 000.00 €	16	190 762.00 €
23	1 308 979.87 €	10	17 827.12 €
16	3 208.00 €	040	89 548.66 €
040	16 782.00 €	R001	393 532.09 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2014.

7/ Indemnités au receveur municipal

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour attribuer au receveur municipal ses indemnités de conseil, suite au renouvellement du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Madame Brigitte COCARD, receveur municipal, à compter du 1^{er} janvier 2014,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 euros.

8 / Approbation du marché de travaux relatif à l'aménagement des abords de l'école élémentaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation des entreprises a été lancée pour les travaux relatifs à l'aménagement des abords de l'école élémentaire. Suite à l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre, il convient d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la réalisation de l'aménagement des abords de l'école élémentaire, pour un montant de travaux de 145 775.05 € HT, soit 174 930.06 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché, tout avenant et tout document y afférent, avec l'entreprise MEUNIER.

9/ Transfert du magasin Atac : approbation du protocole d'accord

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à son renouvellement, il convient que le Conseil l'autorise à signer le protocole d'accord avec la SA Anciens Ets Georges Schiever et Fils concernant le transfert du magasin Atac. Ce protocole avait été validé par le précédent conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de protocole d'accord, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce protocole.

Au cours des débats, Madame PIOT exprime sa surprise quant au contenu du protocole transmis qui n'intègre pas les évolutions récentes du dossier. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit que d'une délibération « formelle » visant à lui permettre de signer le protocole définitif. Le protocole validé par le précédent conseil a été transmis à titre d'information aux nouveaux conseillers. Madame PIOT souhaite remercier le conseil d'avoir approuvé à l'unanimité le protocole, compte-tenu des pétitions qui avaient circulé dans la Commune au début du projet, retardant le démarrage de celui-ci. Monsieur GOMA souligne que le retard pris par le projet est imputable à Atac, et non à l'association Réunis pour Nogent qui avait initié la pétition.

10/ Désignation des délégués de la commune auprès du CFA Est Loiret

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du CFA EST LOIRET.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des délégués auprès du Syndicat Mixte du Pays Gâtinais.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Jean-Luc LAUVERJAT, délégué titulaire auprès du CFA EST LOIRET
- Monsieur Jean-Marc SECQUEVILLE, délégué suppléant auprès du CFA EST LOIRET

11/ Convention avec l'association Rando des Rivières

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre la Commune et l'Association Rando des Rivières pour le prêt d'un local situé au 10 rue Aristide Briand et demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la Commune et l'Association Rando des Rivières, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Au cours des débats, Monsieur GOMA souhaite savoir si cette association a réellement besoin d'un local à demeure. Monsieur le Maire précise que ce local lui permet de stocker son matériel, et que cette convention vise à régulariser une situation déjà établie. Monsieur OUDIN souhaite savoir si cette association a bien présenté une attestation d'assurance. Monsieur le Maire le confirme.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire apporte une précision concernant le procès-verbal d'installation du conseil communautaire transmis aux conseillers municipaux. Les commissions communautaires seront ouvertes aux conseillers municipaux, à raison d'un conseiller par commune et par commission. Les principales commissions seront les suivantes : finances, aménagement de l'espace communautaire, politique du logement, travaux de voirie, éclairage public, services aux familles, etc.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MOREAU signale au Conseil Municipal l'installation d'une personne en difficulté en face de la Caproga. Monsieur le Maire précise que le garde-champêtre a pris contact avec lui, et que cette personne est venue en mairie.

Monsieur MOREAU souhaite savoir si les terrains inoccupés de la zone artisanale ont été labourés afin d'empêcher l'installation des gens du voyage. Monsieur LAUVERJAT précise que la partie centrale a été labourée par un agriculteur de la Commune. Monsieur le Maire précise que cela ne peut être fait le long de la voie ferrée et derrière l'entreprise TPCM, ainsi que derrière l'entreprise de lavage car le terrain a été vendu.

Madame PIOT souhaite savoir si sa demande d'audit des comptes de la Commune va aboutir. Monsieur le Maire précise que cela ne sera pas demandé, car le groupe majoritaire est certain de la bonne gestion des comptes par l'équipe municipale sortante. Madame PIOT précise qu'elle aurait souhaité qu'un état des lieux soit réalisé. Monsieur le Maire estime que les comptes étaient tout à fait corrects. Il souligne que les prochaines années seront difficiles, compte-tenu des projets d'équipement engagés (école élémentaire, station d'épuration).

Fin de séance : 21h30

Membres du Conseil Municipal présents lors de la séance du Conseil Municipal en date du 25 avril 2014			
Michel LE ROUX	Eliane COGNOT	Jean-Paul PINAUD	Jean-Luc LAUVERJAT
Bernadette CORJON	Jean-Marc SECQUEVILLE	Simone TOUCHARD	Jean-Loup OUDIN
Sylvain PHILIPPOT	Annie GREGOIRE	Gratiane DES DORIDES	Jean-Luc PICARD
Isabelle CAILLEAU	Véronique DAL PONT	Dominique DE WILDE	Raul DA SILVA BRAS
Jean-Claude GOMA	Dorothée GALOPIN	Monique PIOT	Maryse TRIPIER
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Dominique DENIS	